PERNAY

Le centre de secours se dessine

Jean-Pierre Peninon informe de la future implantation du centre de secours. (Photo NR)

De nouveaux aménagements et services se préparent pour les habitants de Pernay. Stationnement, santé, sécurité routière… Le point sur les décisions qui vont changer le quotidien de la commune dans les mois et années à venir.

Lors de sa dernière réunion, jeudi 8 octobre, le conseil municipal de Pernay, présidé par le maire Jean-Pierre Peninon, a validé plusieurs projets pour la commune, avec en point d'orgue la future implantation d'un centre de secours.

> Futur centre de secours. La commune a acquis un terrain d'un hectare au lieu-dit La Vistrouillerie. Sur cette parcelle, 3.300 m^2 seront cédés à l'euro symbolique au service départemental d'incendie et de secours (Sdis) afin de permettre la construction du centre de secours Ambillou-Pernay. Jean-Pierre Peninon précise que ce projet *« doit se concrétiser dans les cinq ans et qui est très attendu au regard de l'étroitesse des locaux actuels qui accueille trente pompiers, dont sept femmes »*.

> Nouveau parking. Une superficie de 1.623 m^2 sera intégrée au domaine public en vue de la réalisation d'un parking de trente places de stationnement, rue du Palais-de-Justice. Les travaux, dont le coût est estimé à 52.000 €, sont programmés à partir du 19 octobre.

> Syndicat mixte Ambillou-Pernay. Le syndicat mixte pour l'eau potable et la voirie sera dissous en décembre 2025. Les excédents des comptes seront répartis entre les deux communes. Pernay bénéficiera ainsi d'un excédent de fonctionnement de 172.355,96 € et d'un excédent d'investissement de 184.239,18 €. Ces fonds seront reversés au Siaep Gâtine, auquel la commune adhère depuis janvier 2026.

> Installation d'une infirmière. Un local situé place des Petits-Prés sera loué pour 350 €, charges comprises, pour l'installation d'une infirmière. Le local sera mis à disposition à compter du 1er décembre pour une ouverture de l'activité au 1er janvier 2027, *« pour lui permettre de procéder à son aménagement »*, a indiqué le maire. Une exonération du loyer de décembre a été votée à l'unanimité. *« C'est une aide à son démarrage »*, s'est félicité l'édile. Il a également été annoncé qu'une autre surface commerciale sera prochainement disponible.

> Sécurité routière. Les relevés du radar pédagogique mobile ont démontré son efficacité sur l'axe central de la commune, où la vitesse est limitée à 30 km/h. Si la vitesse moyenne observée est de 27 km/h en entrée de bourg et de 26 km/h en sortie, des pointes ont été enregistrées à 76 km/h et 92 km/h respectivement.

> Accès à la déchetterie. L'accès à la déchetterie s'effectue désormais à l'aide d'un QR code. Une version papier reste cependant accessible après avoir complété les formalités en mairie.

> Décisions du maire. Le maire a rendu compte de plusieurs décisions d'achats : un aspirateur pour l'école (198,46 €), des pompes à chaleur pour l'école et la mairie (56.179,85 €), un panneau signalétique (231,12 €), des produits d'entretien (469,07 €), des travaux d'élagage (1.039,20 €), des billes de bois pour le banc du coin lecture nature (924 €), une électrovanne pour la fontaine à eau de l'école (80,76 €), la réparation de l'horloge astronomique et d'un disjoncteur (346,80 €), la réparation d'une remorque (180 €), des cartes électroniques avec thermostat (225,73 €), un ensemble de lettres avec motif d'arbres (9.864 €), une dalle en béton (1.320,48 €), des fournitures pour la bibliothèque (216,98 €), la pose d'une barre de toit (255 €), du chêne pour le bâtiment de l'église (146,88 €) et la location d'une mini-pelle avec achat d'arbres (672 €).

Agenda. Plusieurs rendez-vous sont annoncés pour le mois de novembre : l'accueil des nouveaux habitants le samedi 7 à 10 h 30, la cérémonie du 11 Novembre à 10 h et l'illumination du sapin le samedi 27.